



Montréal, le 18 avril 2007

**PAR COURRIEL**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

1, Place Ville Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 3P4  
Tél : (514) 878-9641  
Télé : (514) 878-1450  
www.gowlings.com

**Pierre Legault**  
Ligne directe : (514) 392-9599  
Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 65251  
Pierre.legault@gowlings.com

**Objet : Demande de dispense de recourir à l'appel d'offres pour des  
contrats d'approvisionnements de court terme  
R-3629-2007  
Notre dossier : L94110086**

---

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre de Me Fréchette dans le dossier mentionné en titre, nous tenons à vous faire part de ce qui suit. Les lettres procédurales des 20 et 23 mars 2007 prévoyaient que la date limite pour la transmission de la réplique du Distributeur était le 10 avril 2007, à midi. La réplique du Distributeur porte la date du 11 avril 2007. Ces lettres procédurales n'indiquent pas la date à laquelle la Régie entendait prendre en délibéré le dossier en cause. Aussi, il était difficile de déterminer l'opportunité de produire une supplique sans avoir en main la réplique du Distributeur.

Dans le contexte d'une audience sur « dossier » ne prévoyant pas de date précise de prise en délibéré, nous soumettons que la Régie devrait prendre en considération nos commentaires additionnels sans compter leur pertinence pour le processus de prise de décision.

Compte tenu de ce qui précède, nous soumettons que les règles d'équité procédurale ont été respectées et nous demandons respectueusement à la Régie de considérer nos commentaires additionnels et que ceux-ci ne devraient pas être retirés du site internet de la Régie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON s.r.l.**

  
Pierre Legault  
PL/st

c.c. : Me Yves Fréchette  
Me André Turmel